

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° DEC_2024_67

**Objet : Bail de location – M. Bertrand CARPENTIER – Mobil Home -
Camping**

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

VU la demande de location temporaire d'un mobil-home pour accueillir Monsieur Bertrand CARPENTIER, au centre aquatique Amphitrite;

DECIDE

ARTICLE 1 : De mettre à disposition un mobil-home pour une semaine, pour l'accueil de Monsieur Bertrand CARPENTIER, au centre aquatique Amphitrite.

ARTICLE 2 : Que la mise à disposition a été consentie et acceptée par le Centre Aquatique Amphitrite, moyennant un loyer forfaitaire de 80 € pour la période du 22 au 30 mai 2024.